



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur les dérives antisémites de France 24 qui persistent toujours

Question écrite n° 10543

Texte de la question

M. Julien Odoul rappelle à Mme la ministre de la culture que les dérives antisémites sur la chaîne de télévision *France 24* persistent toujours. Pour rappel, le 6 mars 2023, l'ONG CAMERA publiait une enquête mettant en lumière quatre journalistes arabophones de la chaîne du service public *France 24*, ayant publié sur leurs réseaux sociaux des messages nazis pro-hitlériens, haineux à l'encontre d'Israël et plus généralement à l'encontre de la communauté juive. On pouvait notamment y lire les messages suivants : « C'est à chaque Palestinien de tuer un juif et l'affaire est close » ou encore « Levez-vous monsieur Hitler, levez-vous, il y a des personnes qui doivent être brûlées » ou encore « Si seulement Hitler était libanais ». La journaliste à l'origine de ces horreurs a heureusement été licenciée, contrairement aux trois autres journalistes qui n'ont écopé que d'un simple rappel à l'ordre. Pourtant, les messages relayés étaient tout aussi abjects. On pouvait notamment y lire : « Parce que je suis une réfugiée palestinienne, je demande à la justice arabe de m'armer pour que je récupère ma terre qu'Israël a illégalement occupée. Et parce que je suis la soeur d'un martyr, je demande à la Ligue arabe de m'armer pour que je récupère le corps de mon frère martyr » ou encore « Nous allons t'éradiquer d'Israël ». Le 18 juillet 2023, le député de la 8ème circonscription des Français de l'étranger a, lui aussi, dénoncé ces propos indignes lors de sa question au Gouvernement adressée à Mme la ministre. Il a été choquant pour bon nombre de Français de constater que celle-ci n'a même pas daigné lui répondre dans l'hémicycle, poursuivant piteusement la stratégie de l'autruche. Face à la gravité de ces déclarations antisémites, pénalement répréhensibles, Mme la ministre a tout bonnement eu un comportement indigne et plein de mépris. Pourtant, Mme la ministre n'est pas sans savoir que les dérives antisémites de *France 24* ont choqué jusque dans les rangs de la majorité. Le 18 juillet 2023, une députée du groupe Renaissance de Paris, vice-présidente du groupe d'études sur l'antisémitisme, a interpellé Mme Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde, sur le maintien à leur poste au sein de *France 24* des trois journalistes précédemment évoqués, mais aussi sur le recrutement d'un journaliste licencié par la chaîne *BBC* en raison de son soutien au terrorisme islamiste. Car oui, quelques mois à peine après la mise à pied de la correspondante de la chaîne, *France 24* a cru bon de recruter un nouveau journaliste licencié quelques mois auparavant de la chaîne anglaise *BBC* pour, lui aussi, ses propos antisémites et hostiles à l'État d'Israël. Dès lors, le 1er mai 2023, l'organisme de surveillance des médias CAMERA publiait une nouvelle enquête dénonçant son recrutement. Sur ses réseaux sociaux, il décrivait notamment les Palestiniens comme « un peuple de géants que Netanyahu et sa bande ne pourront jamais vaincre » ou, alors qu'il commentait un attentat contre des civils dans un café de Tel-Aviv, il publiait le *tweet* suivant : « Je crois que le peuple palestinien se dirige maintenant vers une phase de résistance sans précédent. Je crois que le prochain Ramadan, ce mois de sacrifice et de rédemption, sera plein de surprises ». Enfin, il avait dans la même logique défendu le massacre d'athlètes israéliens aux jeux Olympiques de Munich en 1972 par des terroristes palestiniens. Face à la gravité de ces propos manifestement récurrents chez l'antenne arabophone de *France 24*, il lui redemande quand elle va réagir publiquement pour condamner l'implantation de l'antisémitisme sur une chaîne du service public.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture tient en premier lieu à réaffirmer avec force son engagement contre toutes formes d'antisémitisme. Il rappelle en second lieu que les entreprises audiovisuelles publiques contribuent activement à la lutte contre le racisme et toutes les discriminations, tant à travers leurs offres de programmes notamment d'information, que dans leur fonctionnement interne. Elles se doivent d'être exemplaires en la matière. Les publications absolument intolérables auxquelles fait référence Monsieur le Député ne concernent ni les antennes, ni les environnements économiques de la chaîne France 24. Les messages en cause ont été postés sur les pages personnelles des individus concernés sur des réseaux sociaux, si bien que France Médias Monde n'en avait pas connaissance jusqu'à la révélation des faits par le centre Simon Wiesenthal, étant rappelé que les auteurs en question n'étaient pas salariés du groupe public auquel ils fournissaient une prestation. Le ministère de la culture souhaite par ailleurs souligner que des mesures ont été prises par France Médias Monde aussitôt qu'ils ont été portés à sa connaissance. L'entreprise a ainsi immédiatement suspendu toute collaboration avec les personnes concernées, dans l'attente des conclusions d'un audit interne. Sur la base de ces conclusions, elle a pris des sanctions proportionnées à l'évaluation de la gravité des messages postés. Elle a notamment cessé toute collaboration avec une correspondante ayant tenu des propos antisémites absolument intolérables et a de surcroît procédé à un signalement au Procureur de la République. Les autres journalistes qui ont tenu des propos relevant de prises de position militantes radicales qui n'étaient pas pénalement répréhensibles, mais qui étaient clairement incompatibles avec le devoir d'impartialité qui leur incombe, ont été rappelés à l'ordre. La poursuite de leur collaboration a été conditionnée à leur adhésion à la charte de déontologie interne. Le groupe a cessé toute collaboration avec le seul journaliste qui a refusé de procéder à sa signature. Il est à noter que le centre Simon Wiesenthal a, par la suite, félicité France 24 pour son action. Plus généralement, France Médias Monde est pleinement mobilisée pour faire respecter les exigences déontologiques par les journalistes non-salariés avec lesquels elle collabore. Par ailleurs, en ce qui concerne le supposé recrutement par France 24 d'un journaliste après que celui-ci a été licencié par la chaîne anglaise BBC en raison de son soutien à la violence terroriste et à l'extrémisme islamique, le ministère de la culture tient à souligner que cette information a été démentie par France Médias Monde : l'entreprise indique que le journaliste n'a jamais été embauché par France 24 et n'a jamais fait partie des correspondants étrangers de la chaîne. France 24 précise par ailleurs que ce journaliste n'a jamais été salarié de la BBC et n'a donc pu être licencié.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10543

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7133

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3837